

TARIF D'ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING. TROIS MOIS. 12 fr. 50. SIX MOIS. 26 fr. UN AN. 50 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poutains, 42

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. - à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8. et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

JURÉS ET MAGISTRATS

Un de mes amis a été, il y a quelques années, appelé à siéger comme juré au chef-lieu de son département. Il me racontait qu'un jour le jury dont il faisait partie avait, comme la loi lui en donne le droit, fait appeler dans la salle des délibérations le président des assises et que le dialogue suivant s'était engagé :

Monsieur le Président, avait dit le chef du jury, nous sommes tous convaincus que le fait criminel — il s'agit, je crois, d'un vol qualifié — a été réellement commis par l'accusé. Nous allons donc répondre affirmativement aux questions qui nous ont été posées, mais à une condition : c'est que vous allez nous promettre de ne pas infliger au condamné plus de deux ans de prison, peine qui, selon nous, correspond exactement à la gravité de la faute. — Mais, Messieurs, je ne puis accepter un tel marché. — Alors, nous acquitons. — Sans consulter, du moins, mes collègues de la Cour. — C'est trop juste. Nous attendons votre retour. Dites bien à ces Messieurs que notre résolution est irrévocable.

Sorti du magistrat, qui revient au bout d'un instant et, après mille difficultés, consent à donner « sa parole de président » que les choses se passeront suivant le désir du jury. Cette parole fut tenue. Le bruit court qu'il n'en aurait pas été de même dans l'affaire Drumont, où des pourparlers analogues furent noués, et qu'ainsi s'expliquerait le recours en grâce signé à l'unanimité en faveur de l'écrivain condamné à une peine que tout le monde s'accorde à considérer comme disproportionnée au délit. Quoi qu'il en soit, il est certain que de tels marchandages ne sont pas de nature à relever la dignité de la justice et que m'explique très bien que M. Dumont ait cru devoir demander que le Code d'instruction criminelle fût modifié sur ce point. La Chambre a repoussé sa proposition sous l'influence de considérations qui n'ont assurément rien de juridique. Il y a cependant quelque chose à faire dans ce sens, et, sous la pression de l'opinion, on y viendra, un jour ou l'autre. Le projet Dumont exigeait que l'avocat de l'accusé fut entendu contradictoirement avec le président. M. Gauthier de Clagny demandait que les communications échangées entre le jury et le président de la responsabilité et la Cour dispensatrice de la peine fussent constatées par écrit. Je serais, pour ma part, disposé à souscrire à des mesures plus radicales. Ce n'est pas à huis-clos — même avec la garantie de la présence du défenseur ou de la réclamation d'un procès-verbal — que doit se jouer l'arrêt définitif, acte de haute juridiction des assises. Si le jury, une fois entré en délibération, a besoin d'un renseignement quelconque pour éclairer sa religion ou déterminer sa conscience, pourquoi la loi ne permettrait-elle pas à son chef de requérir du président la réouverture des débats ? On s'expliquerait alors au grand jour de l'audience et si de cette discussion publique ne jaillissait pas la lumière, on y gagnerait au moins d'épargner à la justice des soupçons qui, même mal fondés, ne laisse pas de projeter une ombre fâcheuse sur la candeur de son hermine. Fille de Napoléon, notre organisation ju-

LE GRAND-DUC CONSTANTIN A NANCY

Contrexéville, 20 juin. — Le grand-duc Constantin est parti ce matin à 7 heures. Les maisons et les hôtels étaient pavés. Une foule respectueuse et sympathique l'a salué sur le parcours de l'établissement. Il a été reçu à la gare par un grand enthousiasme et des cris de : « Vive la Russie ! » que le train emportant le grand-duc a quitté la gare.

Nancy, 20 juin. — Le passage du grand-duc Constantin devant avoir lieu à 10 heures 25. Une foule énorme, comprenant les étudiants de Nancy, s'était rendue à la gare pour l'accueillir. On remarquait un grand nombre de bouquets aux couleurs françaises et russes. Quand le train est arrivé, les assistants ont aperçu le compartiment rempli de bouquets, mais le grand-duc Constantin était absent. Pour se soustraire à une ovation, il était descendu à Jarville où une voiture l'attendait. Le grand-duc est arrivé à Nancy qu'il visite en ce moment. Ce fait est considéré comme un événement encore l'importance, la signification de la démarche faite par le grand-duc lors des dernières fêtes. Néanmoins, les étudiants et la foule étaient fort déçus. La manifestation qui devait se produire à l'arrivée a été remise au départ, cette après-midi. Nancy, 20 juin. — Une foule énorme stationne sur les quais de la gare, à une heure, attendant l'arrivée du grand-duc. Quand celui-ci parait, les cris répétés de : « Vive la Russie, vive le grand-duc retentissent. Le préfet de Meurthe-et-Moselle et le maire souhaitent la bienvenue au grand-duc, tandis que les étudiants lui offrent d'énormes bouquets aux couleurs françaises et russes. La manifestation est grandiose et imposante. Le grand-duc prend place dans son compartiment avec ses deux enfants et sa suite, il reste debout, tenant un bouquet à la main et regardant la foule compacte qui, lève main, entoure le train. Le grand-duc part vivement ému. Le préfet de Meurthe-et-Moselle, montant sur le marche-pied, s'entretient assez longuement avec lui, tandis que la foule silencieuse témoigne aussi de tout son respect pour le grand-duc. Au moment où le chef du train arrive à la gare, les applaudissements et les acclamations unanimes retentissent. Le grand-duc, après avoir remercié de la fête, dit à haute voix : — Encore une fois je ne sais comment vous remercier des marques de sympathie que vous m'avez cessé de me prodiguer. — Le train se met en marche, on entend plus que les cris de : « Vive la Russie ! Vive le grand-duc ! » Le grand-duc remercie de sa salutation, puis, tandis que le train s'éloigne dans la direction de l'Allemagne.

LE VOYAGE DU PRINCE HENRI D'ORLÉANS

Nous avons dit que le prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, était rentré à Marseille par le paquebot le Melbourne, de retour de son voyage en Italie. Le prince est parti de Marseille le 17 juin, accompagné de son frère, le prince de Joinville, et de son frère cadet, le prince de Conti. Le prince Henri d'Orléans a été reçu à Marseille par le préfet de la Seine-Inférieure, M. de La Roche, et par le maire de la ville, M. de La Roche. Le prince a été reçu à Marseille par le préfet de la Seine-Inférieure, M. de La Roche, et par le maire de la ville, M. de La Roche. Le prince a été reçu à Marseille par le préfet de la Seine-Inférieure, M. de La Roche, et par le maire de la ville, M. de La Roche.

LA SÉCURITÉ DES MARCHANDISÉS

On travaille les esclaves, on consacre la majeure partie du temps aux occupations annuelles, et dans les régions lointaines, encore mal connues, que je ne suis le plus attaché à grossir les collections ; peut-être y trouvera-t-on, ce que je souhaite vivement, des espèces animales non recueillies encore. J'ai fait beaucoup d'instants, qui précèdent les curieux détails de l'existence des Indes orientales que j'ai traversées.

Les régions du Laos sont-elles aussi favorables à notre expansion coloniale que les régions présentées par le Siam et le Yunnan ? On ne peut le dire sans avoir fait un voyage dans ces régions. On ne peut le dire sans avoir fait un voyage dans ces régions. On ne peut le dire sans avoir fait un voyage dans ces régions.

LE DÉCRET DU 22 JANVIER 1888

On parle de nouveau de son départ de Lille. On parle de nouveau de son départ de Lille. On parle de nouveau de son départ de Lille. On parle de nouveau de son départ de Lille.

L'ASSURANCE OUVRIÈRE EN DEHORS DE L'ÉTAT

Sous ce titre l'« Economiste » vient de publier de très intéressants détails sur le fonctionnement d'une caisse syndicale d'assurance mutuelle qui fonctionne dans le grand établissement métallurgique. Nous reproduisons cet article.

En présence du courant qui entraîne aujourd'hui tant d'esprits dans la voie du socialisme d'Etat, il est bon de mettre en lumière les efforts tentés pour résoudre les problèmes sociaux par l'initiative privée et l'association libre. Un heureux exemple vient d'être donné à ce point de vue par une des nos plus grandes industries. La société de dépôt de projet de loi de M. Jules Roche, qui tendait à introduire dans notre législation le régime allemand de l'assurance par l'Etat. Le Comité des forges de France a provoqué la création par les établissements métallurgiques qu'il représente d'une caisse syndicale d'assurance mutuelle contre les accidents du travail destinée à garantir, en dehors de toute ingérence officielle, aux ouvriers employés dans ces établissements les avantages que leur promettrait le projet ministériel.

Le 27 juin 1891, M. le baron Reille, président du comité des forges, et M. le baron de Nervo, membre de la commission de direction, ont déposé les statuts de l'association nouvelle ; ces statuts ont été adoptés par les représentants les plus autorisés de la métallurgie française. La caisse syndicale dont la direction a été confiée à un membre de la commission des forges, M. Albert Giget, vice-président de la compagnie des forges d'Alais, fonctionne depuis cette époque ; le nombre des ouvriers assurés dépasse actuellement 4,800, le chiffre des salaires annuels est supérieur à 51 millions. La caisse syndicale des forges est placée sous le régime que le décret du 22 janvier 1888 impose aux Compagnies d'assurance mutuelle contre les accidents. Elle a pour objet de garantir tous les membres contre les conséquences pécuniaires des accidents de travail survenus aux personnes employées dans les travaux de leur industrie et qui sont le résultat de l'exécution de ces travaux, lorsque ces accidents auront occasionné soit la mort soit une incapacité de travail permanente absolue ou partielle, soit une incapacité temporaire dont la durée excède dix jours et qui entraîne le paiement aux bénéficiaires des pensions ou indemnités attribuées aux victimes des accidents ou à leurs ayants-droits.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance du 20 juin 1892. Présidence de M. Floquet, président. Le crédit agricole. M. Mir, rapporteur, déclare que la commission propose le contre-projet de M. Hubbard. Le système de M. Hubbard est de crédit agricole, de tous les cultivateurs appliqués au Crédit universel et remplacé par le Crédit agricole et la Banque de France (Brailleur).

Le crédit agricole. M. Mir, rapporteur, déclare que la commission propose le contre-projet de M. Hubbard. Le système de M. Hubbard est de crédit agricole, de tous les cultivateurs appliqués au Crédit universel et remplacé par le Crédit agricole et la Banque de France (Brailleur).

LE SÉNAT

La séance du 20 juin 1892. Présidence de M. Le Royer, président. La séance est ouverte à 2 heures 1/2. INTERPELLATION DE M. MOYNET. Le corps de santé de la marine. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Moinet sur l'organisation et le fonctionnement du corps de santé de la marine.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance du 20 juin 1892. Présidence de M. Floquet, président. Le crédit agricole. M. Mir, rapporteur, déclare que la commission propose le contre-projet de M. Hubbard. Le système de M. Hubbard est de crédit agricole, de tous les cultivateurs appliqués au Crédit universel et remplacé par le Crédit agricole et la Banque de France (Brailleur).

Le crédit agricole. M. Mir, rapporteur, déclare que la commission propose le contre-projet de M. Hubbard. Le système de M. Hubbard est de crédit agricole, de tous les cultivateurs appliqués au Crédit universel et remplacé par le Crédit agricole et la Banque de France (Brailleur).

LE SÉNAT

La séance du 20 juin 1892. Présidence de M. Le Royer, président. La séance est ouverte à 2 heures 1/2. INTERPELLATION DE M. MOYNET. Le corps de santé de la marine. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Moinet sur l'organisation et le fonctionnement du corps de santé de la marine.

Table with 4 columns: Valeurs, Compt., Cours, Cours précéd. Lists various market values and prices.

Table with 4 columns: Valeurs, Compt., Cours, Cours précéd. Lists various market values and prices.

DERNIÈRE HEURE (De nos correspondants particuliers et par fil spécial) Les élections belges à la Constituante. Paris, 21 juin. — M. Stéphenos, député catholique, élu à 31 voix de majorité.

Le Czar et des français. Bordeaux, 21 juin. — Au banquet de la Société des anciens militaires de l'armée d'Afrique qui a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. de Béhague, le président de la Société a lu un télégramme de l'empereur de Russie, en réponse aux vœux qui lui avaient été adressés par la Société.

Les couleuvres de concours. La Petite Presse, à laquelle nous laissons toute la responsabilité de son information, raconte dans les termes suivants, un incident qui serait produit à l'un des derniers concours de l'école de médecine.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR ROUBAIX-TOURCOING. — Quelques mois sont en baisse ; ainsi août à 107 fr. 1/2. Les tendances sont faibles. On a enregistré 265,000 kil. comme suit : Caisse de Roubaix-Tourcoing : type 1, juillet 25,000 à 4.75, 45,000 à 4.72 1/2, 5,000 à 4.70. Août 5,000 à 4.75, 5,000 à 4.70 ; septembre 10,000 à 4.77 1/2, 40,000 à 4.73. Octobre 40,000 à 4.80, 10,000 à 4.77 1/2 ; novembre 45,000 à 4.85, 5,000 à 4.82 1/2, 4,000 à 4.80 ; ensemble 235,000 kil.